

Israël légalise trois colonies sauvages

La Russie condamne la décision d'Israël de légaliser trois colonies sauvages en Cisjordanie et au sud du territoire palestinien.

Bruchin, Rechelim, Sansana. Ces trois colonies de 830 habitants au total sont passées mardi du statut de colonies sauvages à celui de colonies légales. La veille, Israël a pris cette décision qui vise à "formaliser les statuts de trois communautés établies dans les années 90 à la suite de décisions de gouvernements précédents". "La décision ne change pas la réalité sur le terrain" a affirmé un responsable israélien. Il a ajouté qu'il ne s'agissait que d'une "régularisation" qui n'implique pas la création "de nouvelles colonies et l'extension de colonies existantes."

Une réponse à une lettre palestinienne ?

Mahmoud Abbas avait envoyé la semaine dernière une lettre à Israël. Il y appelait une nouvelle fois le premier ministre israélien à geler la colonisation et à s'ouvrir à des négociations sur les bases des frontières de 1967. Le Hamas est pour sa part persuadé que "la décision de légaliser trois colonies sauvages est la réponse prévue à la lettre du président Abbas au Premier ministre Netanyahu", a indiqué à l'AFP le porte-parole de M. Abbas, Nabil Abou Roudeina.

Les chances de reprises de contact Israël/Palestine compromises ?

La légalisation des colonies a été ouvertement condamnée par la Russie ce jeudi : "Il est évident que ces mesures israéliennes contredisent les engagements des parties et compromettent les chances d'une reprise de contacts israélo-palestiniens sur la base de la déclaration de la quartette (Union européenne, Etats-Unis, Russie, ONU) du 23 septembre 2011" a déclaré le ministère russe des Affaires étrangères. Moscou accueille cette décision avec une "sérieuse inquiétude". Elle a rappelé dans un communiqué sa "position de principe qui condamne l'installation de colonies dans les territoires palestiniens occupés."

"Une régularisation qui ne change pas la réalité du terrain"

L'Union européenne a pour sa part demandé à Israël de "revenir sur sa décision". De son côté, la France, par la voix du porte-parole du Quai d'Orsay, "condamne cette prétendue légalisation qui envoie un signal très négatif, contraire aux intérêts de la paix dans la région".

"Netanyahou plus puissant au Congrès des USA que Barack Obama lui-même."

Antoine Basbous, directeur de l'Observatoire des pays arabes ne croit pas à l'argument de la régularisation : "Globalement Israël s'inscrit dans la tradition du fait accompli. Il joue le jeu de laisser s'implanter les colonies. A cela il n'y a aucun contre-pouvoir. La régularisation donne une bénédiction à quelque chose d'illégal", déclare-t-il à *Metro*. La condamnation de la Russie n'aurait, selon lui, pas d'impact : "Aucun pays ne peut rien faire à cette situation, excepté les Etats-Unis. Or Benyamin Netanyahou, le premier ministre israélien, est plus puissant au Congrès des Etats-Unis que Barack Obama lui-même."

"Un problème de rapport de force"

Un avis, que ne partage pas Frédéric Ensel, Professeur à l'ESG et directeur de séminaire à l'Institut français de géopolitique. Pour lui, le véritable enjeu serait ailleurs : "Le vrai problème est le rapport de force au sein du pouvoir israélien. Il penche en faveur des nationalistes religieux. Le pouvoir en place doit faire des compromis. Des accords tacites sont effectués avec les partis nationalistes. L'autorisation de ces 3 colonies israéliennes pourrait être le résultat de ces compromis. (...) Il y a peu de chances que d'autres colonies soient régularisées d'ici la fin de la législature actuelle prévue à l'automne 2013."

Selon l'Institut de recherche européen sur la coopération Euro-Arabe, il existe actuellement 179 colonies avec une population estimée à 400.000 colons. Ils seraient près de 187.000 en Cisjordanie avec 145 colonies déjà officialisées.